



## **Les Marais du Vigueirat sont engagés dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) pour 2013-2015**

La mise en oeuvre d'un tourisme durable représente un enjeu majeur pour la Région Provence-Alpes-Côte d'azur et particulièrement dans ses espaces protégés. Les Parcs de la région et leurs partenaires locaux ont choisi la Charte pour impulser le tourisme durable au sein de leurs territoires.

Les professionnels du tourisme concernés par la CETD s'engagent dans une démarche volontaire de progrès en matière de développement durable. Ainsi, les Marais du Vigueirat ont défini et mettent en place sur 3 ans un plan d'actions individuel, cohérent avec les enjeux du territoire et la stratégie du Parc.



**Les Marais du Vigueirat sont donc soucieux de vous  
accueillir dans un lieu de nature préservée, qui porte des  
valeurs éco-responsables afin de vous garantir un agréable  
séjour.**

